

LES AUTO-ENTREPRENEURS

Depuis l'instauration du statut en 2009, le secteur de la propreté attire les auto-entrepreneurs. Ils sont plus de 23 000 en 2013 et 73% des créations se font sous ce statut. Toutefois, leur activité économique est très marginale : seuls 60% des auto-entrepreneurs sont actifs et le chiffre d'affaires qu'ils réalisent représente seulement 0,6% du CA total des entreprises du secteur.

I. LES DONNÉES SOCIO-ÉCONOMIQUES NATIONALES

II. LES DONNÉES SOCIO-ÉCONOMIQUES RÉGIONALES

III. LES ÉLÉMENTS JURIDIQUES

I. LES DONNÉES SOCIO-ÉCONOMIQUES NATIONALES

23 000 AUTO-ENTREPRENEURS DANS LA PROPRETÉ

	2009	2010	2011	2012	2013
Nombre d'auto-entrepreneurs	16 089	18 380	19 860	21 328	23 005
Évolution annuelle	-	+14%	+8%	+7%	+8%

Source : ACOSS

Depuis l'instauration du statut en 2009, la propreté attire les auto-entrepreneurs. Ils sont plus de 23 000 en 2013 et leur nombre a augmenté de 43% depuis 2009. En revanche, l'augmentation annuelle du nombre d'auto-entrepreneurs semble se stabiliser, ces trois dernières années, aux alentours des 8%.

➤ **Les auto-entrepreneurs représentent près du double des entreprises ayant au moins 1 salarié.**

S'il n'est pas possible d'identifier le nombre d'auto-entrepreneurs dans le stock d'entreprises (29 333 entreprises en 2012) fourni par l'INSEE, en faisant un calcul approximatif entre les données de l'INSEE et celle de l'ACOSS (30 000 entreprises moins les 20 000 auto-entrepreneurs en 2012), on obtient le chiffre de 10 000 entreprises hors auto-entrepreneurs, ce qui s'approche du nombre d'entreprises ayant au moins un salarié de l'INSEE. Ainsi, les auto-entrepreneurs représentent approximativement le double des entreprises ayant au moins un salarié et les 2/3 des entreprises du secteur.

LA CRÉATION D'ENTREPRISES MAJORITAIREMENT SOUS STATUT AUTO-ENTREPRENEUR

Le nombre important d'auto-entrepreneurs dans la profession s'observe également par les créations d'entreprises : 73% des créations d'entreprises se font sous statut auto-entrepreneur.

Créations d'entreprises	2009	2010	2011	2012
Hors auto-entrepreneur	2 736	2 624	2 643	2 387
Sous statut auto-entrepreneur	5 512	6 557	5 905	6 495
Total création	8 248	9 181	8 548	8 882

Source : INSEE REE Fichier SIRENE

Le secteur de la propreté attire les auto-entrepreneurs en raison des faibles barrières à l'entrée dans la profession. De plus, le statut apporte de nombreuses facilités pour la création d'entreprise dont une simplification des formalités administratives et un allègement des charges sociales, fiscales et administratives (plus de détails en page 7).

TOUTEFOIS, L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DES AUTO-ENTREPRENEURS EST TRÈS LIMITÉE

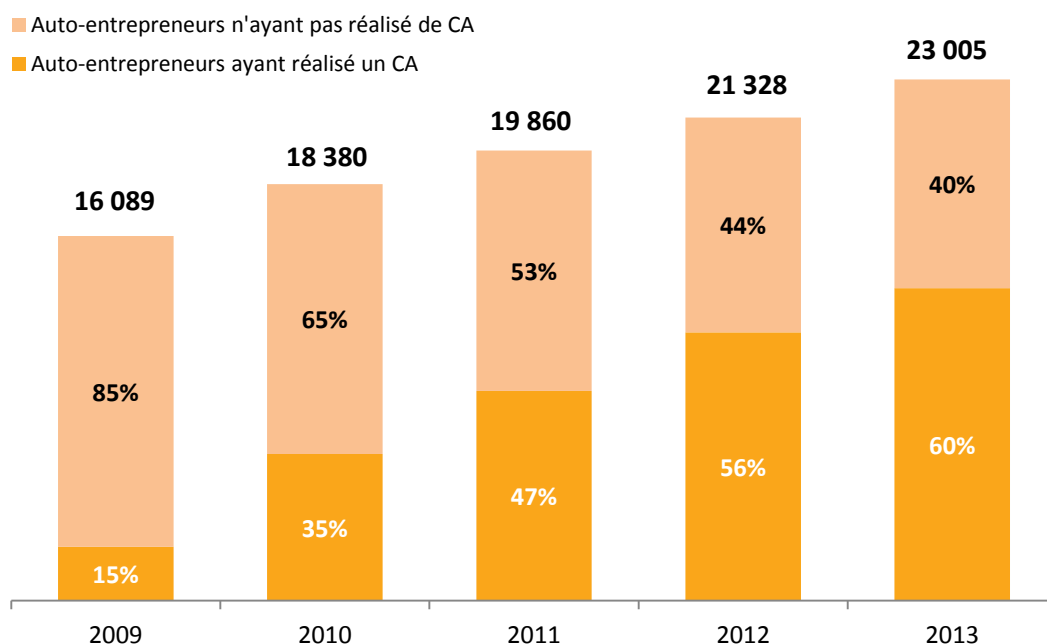
- En 2011, le CA réalisé par les 19 860 auto-entrepreneurs de la propreté représente seulement 0,6% du CA total du secteur.

	2009	2010	2011	2012	2013
Montant du chiffre d'affaires réalisé par les auto-entrepreneurs de la propreté (en €)	12 183 384	45 339 104	75 863 941	101 886 806	119 711 030
Part dans le CA du secteur	0,1%	0,4%	0,6%	Données non disponibles	Données non disponibles

Source : ACOSS – INSEE ESANE

Les auto-entrepreneurs de la propreté ne réalisent qu'un très faible chiffre d'affaires. Leur poids économique est marginal comparé à l'ensemble des entreprises du secteur, qui ont réalisé en 2011 un chiffre d'affaires de près de 12 milliards d'euros.

- Seuls 60% des auto-entrepreneurs ont réalisé un chiffre d'affaires en 2013.



Source : ACOSS

La part des auto-entrepreneurs ayant une activité économique augmente progressivement depuis l'instauration du statut, passant de 15% en 2009 à 60% en 2013. Toutefois, cette part reste peu élevée.

➤ Un CA moyen par auto-entrepreneur de 8 700€ en 2013.

	2009	2010	2011	2012	2013
Nombre d'auto-entrepreneurs ayant réalisé un CA	2 379	6 473	9 253	11 843	13 787
Chiffre d'affaires annuel en €	12 183 384	45 339 104	75 863 941	101 886 806	119 711 030
Chiffre d'affaires annuel moyen par auto-entrepreneur en €	5 121	7 004	8 199	8 603	8 683

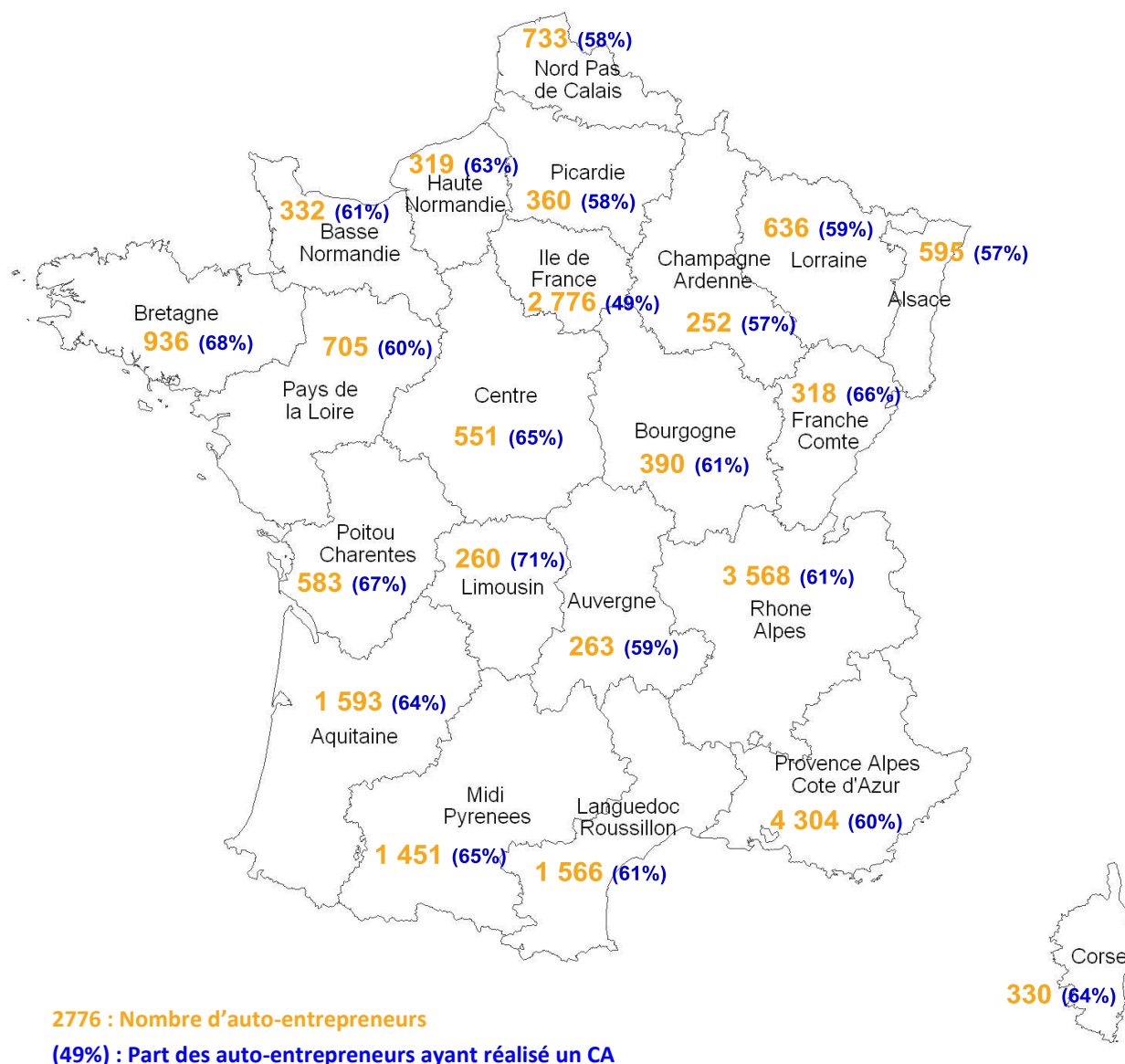
Source : ACOSS

Le CA moyen réalisé par chaque auto-entrepreneur est faible : environ 8 700€ en 2013 (8 600€ en 2012 et 8 200€ en 2011), même s'il a augmenté de 3 500 euros (+70%) par rapport à 2009.

Il convient de préciser que les auto-entrepreneurs ne peuvent pas réaliser un chiffre d'affaires annuel supérieur à 32 900 euros et qu'un processus de radiation automatique des auto-entrepreneurs ne déclarant pas de chiffre d'affaires pendant 8 trimestres consécutifs a été mis en place. Selon l'INSEE, depuis l'instauration du statut, 90% des auto-entrepreneurs dégagent un revenu inférieur au Smic au titre de leur activité.

II. LES DONNÉES SOCIO-ÉCONOMIQUES RÉGIONALES

NOMBRE D'AUTO-ENTREPRENEURS ET PART DES AUTO-ENTREPRENEURS AYANT RÉALISÉ UN CHIFFRE D'AFFAIRES SELON LES RÉGIONS



Source : ACOSS (2013)

La région PACA est celle qui accueille le plus d'auto-entrepreneurs en 2013, suivie par Rhône-Alpes et l'Ile-de-France. Beaucoup d'auto-entrepreneurs n'ont pas d'activité économique : ils sont seulement 49% à avoir réalisé un chiffre d'affaires en Ile-de-France.

DES DYNAMIQUES DE CRÉATIONS D'ENTREPRISES SOUS STATUT AUTO-ENTREPRENEUR DIFFÉRENTES SELON LES RÉGIONS

	Créations d'entreprises de propriété				
	Hors AE		AE		Total
Ile-de-France	711	45%	872	55%	1583
Provence-Alpes-Côte d'Azur	310	20%	1265	80%	1575
Rhône-Alpes	471	34%	911	66%	1382
Languedoc-Roussillon	110	19%	467	81%	577
Aquitaine	95	17%	463	83%	558
Midi-Pyrénées	95	19%	408	81%	503
Nord-Pas de Calais	52	18%	230	82%	282
Pays de la Loire	66	27%	180	73%	246
Lorraine	37	16%	193	84%	230
Bretagne	41	19%	180	81%	221
Poitou-Charentes	33	17%	166	83%	199
Alsace	50	25%	148	75%	198
Outre-mer	61	36%	109	64%	170
Centre	42	25%	125	75%	167
Picardie	60	39%	94	61%	154
Bourgogne	15	12%	112	88%	127
Haute-Normandie	30	25%	92	75%	122
Franche-Comté	21	19%	89	81%	110
Corse	17	15%	93	85%	110
Basse-Normandie	15	17%	75	83%	90
Limousin	15	17%	72	83%	87
Auvergne	18	21%	68	79%	86
Champagne-Ardenne	14	16%	72	84%	86

Source : INSEE REE Fichier SIRENE 2012

→ Pour plus de détails sur la création d'entreprises dans la propriété, voir la note thématique consacrée.

III. LES ÉLÉMENTS JURIDIQUES

LE STATUT AUTO-ENTREPRENEUR

Forme juridique

L'auto-entrepreneur est une entreprise individuelle.

Avantages particuliers

- Dispense d'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés. Les artisans sont soumis à l'inscription au Registre des Métiers (depuis 2010) mais sont dispensés des frais d'immatriculation, et du stage de préparation à l'installation.
- Application du régime fiscal et social des micro-entreprises. Les charges sociales sont calculées en fonction d'un pourcentage du chiffre d'affaires. En cas de chiffre d'affaires nul, l'auto-entrepreneur ne paie pas de cotisations sociales.
- Création et radiation simplifiées, déclaration du CA en ligne.
- L'entrepreneur individuel peut opter pour le régime de l'EIRL (entrepreneur individuel à responsabilité limitée).

Seuil maximal de chiffre d'affaires

Dans le cadre de prestations de services comme la propreté, le seuil maximal de chiffre d'affaires est de 32 900 € par an.

Charges sociales

24,6 % du CA pour les prestataires de services relevant des bénéfices industriels et commerciaux (BIC).

Fiscalité

Le régime classique de la micro-entreprise ou,

sous conditions des revenus du foyer fiscal, l'auto-entrepreneur peut choisir l'option pour le versement fiscal libératoire : il réglera chaque mois ou chaque trimestre l'impôt sur le revenu en même temps que les charges sociales en appliquant un pourcentage supplémentaire de 1,7%.

TVA

Étant sous le régime fiscal de la micro-entreprise l'auto-entrepreneur n'est pas soumis à la TVA. Il ne peut pas la facturer, ni la récupérer.

La contribution économique territoriale (CET)

La taxe professionnelle est remplacée par la "contribution économique territoriale", composée d'une cotisation sur la valeur ajoutée et d'une contribution foncière (CFE). Les auto-entrepreneurs ne sont pas concernés par la contribution sur la valeur ajoutée, mais ils sont assujettis à la CFE, sauf exonération permanente ou temporaire.

Radiation en cas d'absence de chiffre d'affaires pendant 24 mois

PRATIQUES ET DÉTOURNEMENTS

Concurrence déloyale de la part du salarié

- Pendant le contrat de travail :

La loi subordonne la création par un salarié de son entreprise, sous le statut de l'auto-entrepreneur, dans le même secteur d'activité que son employeur, à l'accord de ce dernier. Pour parer toute concurrence déloyale, le service juridique de la FEP a mis en ligne un modèle de courrier à adresser aux salariés rappelant l'obligation d'exécution du contrat de travail de bonne foi. Celle-ci implique une obligation de non-concurrence pendant l'exécution du contrat.

- Après le contrat de travail :

Il existe des cas où un ex-salarié de la propreté reprend un chantier à son compte en tant qu'auto-entrepreneur. Dans ce cas, même en l'absence de clause de non-concurrence, une action devant le tribunal de commerce peut être diligentée par l'établissement de propreté.

Par ailleurs, la reprise d'un marché par un auto-entrepreneur ayant une activité principale de propreté, oblige ce dernier à reprendre les salariés affectés à ce marché par

l'entreprise de propreté sortante dans les conditions prévues par l'article 7 de la Convention Collective.

Sous-traitance à un auto-entrepreneur

A noter qu'il pourrait parfois exister des incitations de la part des chefs d'entreprises pour promouvoir ce statut auprès de leurs salariés. Cela leur permettrait de sous-traiter à du personnel qualifié en s'exonérant de certaines obligations. Le rapport d'évaluation remis à Hervé Novelli en novembre 2010 fait état de 1,5% d'auto-entrepreneurs ayant créé leur entreprise à la demande de leur employeur ou futur employeur.

Attention :

→ L'URSSAF effectue des contrôles et sanctionne les entreprises ayant ce type de pratiques.

→ Si l'auto-entrepreneur a un client unique (par exemple son ancien employeur dans la Propreté), il existe un lien de subordination et une requalification du contrat de prestation en contrat de travail serait possible.

→ Pour plus d'informations, voir le Focus RH n°1 : « Statut de l'auto-entrepreneur : modèle de lettre de non-concurrence », en ligne sur l'espace adhérent du site de la FEP.